

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir: BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent: SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-85 – DEPLACEMENT ET RENOVATION DE POINTS LUMINEUX 866 ET 878 LOTISSEMENT MOULIN A VENT

M. MILHORAT informe le Conseil Municipal que ces points lumineux sont situés rue Terrefort et rue du Meunier au lotissement du Moulin à vent. Il s'agit de remplacer les luminaires existants par des luminaires LED, plus performants et moins consommateurs d'énergie.

La part de la commune serait la suivante :

- TVA	1 124 €
- Part SDEHG	2 854 €
- Part restant à la charge de la commune	3 713 €
Total	7 151 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;

DÉCIDE de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

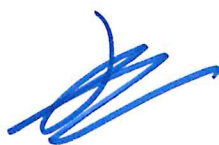
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS



Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250923-DELIB202585-DE
Reçu le 26/09/2025

